

**DECISION N° 2022-547**

La Directrice du Centre Hospitalier Edmond Garcin,

- ✓ Vu, le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.6143.7 et D.6143-33 à 354,
- ✓ Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction,
- ✓ Vu l'organigramme de la Direction Générale du Centre Hospitalier Edmond Garcin d'Aubagne,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

Dans le cadre de l'organisation de la garde administrative dévolue à la Directrice, Madame Pascale DE PALMA, Directrice Adjoint au Centre Hospitalier Edmond Garcin d'Aubagne est désignée pour participer au tour de garde administrative instauré au Centre Hospitalier Edmond Garcin.

À ce titre, délégation lui est donnée pour :

- représenter la Directrice aux fins de traiter tous les problèmes urgents et prendre toutes les décisions qui s'imposent dans ce contexte,
- signer tout document de quelque nature qu'il soit, présentant un caractère d'urgence pour le fonctionnement du Centre Hospitalier Edmond Garcin ou l'intérêt des patients.

**Article 2 :**

L'administratrice de garde rendra compte à l'issue de sa garde à Madame la Directrice des actes et décisions pris à ce titre en transmettant un rapport de garde écrit.

**Article 3 :**

La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022.

**Article 4 :**

La présente décision sera publiée sur le site internet du Centre Hospitalier Edmond Garcin d'Aubagne. Elle sera notifiée pour information à Madame la Trésorière Principale.

Fait à Aubagne, le 12 janvier 2022

La Directrice,

S. LUQUET



**Destinataires :**

Intéressé  
Trésorière Principale  
Dossier individuel

**DIRECTION**

179, avenue des sœurs Gastine – BP 61360 – 13677 AUBAGNE Cedex  
- 04 42 84 70 02 – direction@ch-aubagne.fr – [www.ch-aubagne.eu](http://www.ch-aubagne.eu) –

Membre du GHT 13 – Hôpitaux de Provence